

Les crédits

La Loi canadienne sur le multiculturalisme définit la politique du gouvernement du Canada, qui est de promouvoir la participation pleine et équitable des citoyens et des communautés d'origine différente à l'évolution continue de la société canadienne.

Aux termes de la loi, le gouvernement doit collaborer à l'élimination de tout obstacle entravant la participation des citoyens et promouvoir la compréhension et la créativité qui découlent de l'interaction entre les citoyens et les communautés d'origine différente.

La loi encourage également les institutions sociales, culturelles, économiques et politiques du Canada à respecter et admettre le caractère multiculturel de la société canadienne, et leur offre de l'aide en ce sens.

Les objectifs du Programme des relations interraciales et de la compréhension interculturelle sont de favoriser l'élimination du racisme et de la discrimination, d'aider les institutions canadiennes à reconnaître la réalité multiculturelle au Canada et à s'y adapter et de promouvoir la compréhension interculturelle et les principes d'égalité et d'accès. En 1990-1991, le programme a appuyé cinq autres objectifs, les changements institutionnels, la sensibilisation, la défense des intérêts des communautés, l'initiation aux différences culturelles et la recherche, qui, tous ensemble, lui ont permis de favoriser l'égalité ainsi que l'accès des programmes à tous les Canadiens, et de promouvoir les changements sociaux.

• (1930)

Les initiatives en matière de sensibilisation, surtout vers le 21 mars, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, ont reçu beaucoup d'appui, de même que les activités portant sur les relations raciales et les minorités visibles, les jeunes autochtones et les Canadiens autochtones. Ces programmes ont été rendus possibles grâce à l'aide indispensable des communautés et à l'immense collaboration de diverses institutions et organisations.

Nous avons également un programme des droits de la personne, programme dont le but est de promouvoir le développement des droits, leur compréhension, leur respect et leur exercice et d'aider le Canada à honorer ses obligations en matière de droits de la personne, tant à l'intérieur du pays que sur le plan international. Parmi les activités de ce programme, notons la sensibilisation, la promotion des droits, la coordination et la présentation des rapports du Canada aux organisations internationales, la coordination des efforts du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires en vue d'honorer les obligations internationales du Canada en matière de

droits de la personne et la coordination interministérielle.

Depuis 1986, le programme a rendu possibles toute une gamme d'activités visant à promouvoir et à protéger les droits de la personne. Il a permis par exemple de travailler avec des groupes privés, des ONG, des éducateurs et d'autres personnes actives dans le domaine des droits de la personne, aussi bien des spécialistes que des personnes qui s'occupent épisodiquement des droits de l'homme. Il a permis aussi des initiatives de sensibilisation. Le programme est le centre névralgique des activités fédérales dans le domaine des droits de l'homme. À ce titre, il a permis des consultations interministérielles, des consultations et une coordination entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires pour appliquer les traités sur les droits de l'homme.

Les pouvoirs, les obligations et les fonctions du Secrétariat d'État ont été confiés au ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, en vertu de l'article 9 de la loi constituant ce ministère. En outre, il y a eu une importante augmentation, depuis 20 ans, du nombre des rapports que la direction rédige en consultation avec les ministères fédéraux, les provinces et les territoires. Grâce à ces rapports, le Canada honore ses obligations aux termes des traités internationaux qu'il a ratifiés et d'autres engagements qui lui incombent à titre de membre de l'ONU et de l'OECA. La direction participe souvent à l'étude de rapports publiés par des organismes internationaux.

Je veux parler du Programme de promotion de la femme. Il vise à promouvoir l'égalité économique. Les femmes sont employées dans tous les secteurs de l'économie canadienne et contribuent beaucoup à la croissance et à la prospérité de notre pays. Malgré cela, de nombreux obstacles les empêchent encore de participer pleinement à l'activité économique et de voir reconnu le rôle qu'elles jouent sur le marché du travail et à la maison.

De nombreux groupes financés par le Programme de promotion de la femme s'emploient à améliorer la situation économique des femmes. Ainsi, un groupe d'avocates de la Saskatchewan travaille en collaboration avec des agricultrices, afin de cerner les préoccupations de ces dernières sur les plans économique et juridique, en ce qui concerne la propriété, la pension et le droit de la famille.

Un autre groupe de bénévoles a étudié la souplesse exigée des femmes qui concilient travail et responsabilités familiales et il a formulé des recommandations à ce sujet. Au Nouveau-Brunswick, un groupe de femmes francophones tente de faire reconnaître l'expérience de femmes au foyer et de bénévoles lorsque celles-ci sont en quête de travail.